

# INTERVEST

## RETAIL

Société Anonyme  
"Société d'investissement à capital fixe immobilière publique de droit belge"  
En abrégé "Sicaf immobilière publique de droit belge"  
Uitbreidingstraat 18  
2600 Berchem - Antwerpen

Numéro d'entreprise 0431.391.860 (RPM Anvers)

---

**PROCES - VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE TENUE LE 4 AVRIL 2007  
A 2600 BERCHEM - ANTWERPEN, UITBREIDINGSTRAAT 18**

---

## Bureau

La séance est ouverte à 14h30 heures sous la présidence de monsieur Joost Rijnboutt.

Le président désigne monsieur Jean-Paul Sols comme secrétaire et mademoiselle Jacqueline Mouzon comme scrutateur.

### **I. Constat de la convocation valable des Actionnaires, administrateurs et commissaire de la société**

Le président précise que les actionnaires de la société ont été convoqués pour assister à cette assemblée générale au moyen des publications suivantes :

- le 9 mars 2007 au Moniteur Belge
- le 10 mars 2007 dans le Tijd et l'Echo.

Les actionnaires nominatifs ont été convoqués par la lettre en date du 19 mars 2007. Conformément à l'article 533 du Code des Sociétés les administrateurs et le commissaire de la société ont également été convoqués par lettre en date du 19 mars 2007

### **II. Constat de la mise à disposition valable des documents aux actionnaires, administrateurs et au commissaire de la société**

Le président constate que conformément à l'article 535 du Code des Sociétés les actionnaires nominatifs, les administrateurs et le commissaire ont reçu simultanément avec leur lettre de convocation une copie des comptes annuels simples et consolidés d'Interinvest Offices SA au 31 décembre 2006, le rapport annuel du conseil d'administration relatif aux comptes annuels simples et consolidés, le rapport du commissaire de la société relatif aux comptes annuels simples et consolidés ainsi que tous les autres documents tels que mentionnés à l'ordre du jour.

Chaque actionnaire a pu obtenir gratuitement une copie des documents précités contre remise de son effet ou attestation d'indisponibilité, à dater de quinze jours avant l'assemblée générale.

### **III. Présence des administrateurs et du commissaire de la société**

Le président constate que les administrateurs, Joost Rijnboutt et Huub Roovers ainsi que madame Kathleen De Brabander, représentante du commissaire de la société, monsieur Rik Neckebroek, réviseur d'entreprise et associé de Deloitte Réviseurs d'Entreprise Société civile sous forme de Société Coopérative à responsabilité limitée, sont présents à cette assemblée pour, conformément à l'article 540 du Code des Sociétés, répondre le cas échéant aux questions posées par les actionnaires aux administrateurs concernant l'ordre du jour ou leurs rapports annuels et au commissaire concernant ses rapports.

### **IV. Composition de l'assemblée**

Sont présents ou représentés les actionnaires qui ont signé personnellement ou par procuration la liste des présences ci-annexée avant l'ouverture de l'assemblée.

De cette liste ressort que 3.455.618 actions de la société sont présentes ou représentées. La liste des présences est clôturée par les membres du bureau.

Le bureau constate qu'étant donné que les actionnaires, les administrateurs et le commissaire ont été convoqués de manière valable, l'assemblée est composée valablement et est donc habilitée à délibérer des points de l'ordre du jour.

## V. Exposé du président

Le président expose à l'assemblée générale ordinaire les points suivants de l'ordre du jour.

1. Rapport annuel du conseil d'administration relatif aux activités de l'année comptable clôturée au 31 décembre 2006 (comptes annuels simples)
2. Rapport du commissaire relatif aux comptes annuels simples.
3. Approbation des comptes annuels statutaires de l'année comptable clôturée au 31 décembre 2006, ainsi que de l'affectation du résultat.
4. Examen et discussion du rapport annuel du conseil d'administration relatif aux comptes annuels consolidés, du rapport du commissaire relatif aux comptes annuels consolidés et des comptes annuels consolidés.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire
6. Questions des actionnaires aux administrateurs concernant leurs rapports ou points de l'ordre du jour et questions au commissaire concernant ses rapports.

## VI. Délibérations et décisions

1. Le président donne lecture du rapport annuel relatif aux activités de l'année comptable, clôturée au 31 décembre 2006 (comptes annuels simples) et le présente pour approbation à l'assemblée générale.

Nombre de voix pour:	3.455.618
Nombre de voix contre:	0
Nombre d'abstentions	0

L'assemblée générale approuve par conséquent le rapport annuel relatif aux activités de l'année comptable clôturée au 31 décembre 2006 (comptes annuels simples)

2. Le président donne lecture du rapport du commissaire relatif à l'année comptable clôturée au 31 décembre 2006 (comptes annuels simples) et le présente pour approbation à l'assemblée générale.

Nombre de voix pour:	3.455.618
Nombre de voix contre:	0
Nombre d'abstentions:	0

L'assemblée générale approuve par conséquent le rapport du commissaire relatif aux activités de l'année comptable clôturée au 31 décembre 2006 (comptes annuels simples).

3. Le président commente les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2006 composés du bilan, du compte des résultats et des commentaires, ainsi que l'affectation proposée du résultat :

En 000 €

- Bénéfice de l'année comptable	€ 12.295
- Affectation du résultat aux réserves indisponibles	- € 2.386
- Bénéfice à reporter	€ 9.909

Compte tenu des 5.078.525 actions qui participeront au résultat complet de l'année comptable, le dividende brut s'élève à €1,97 par action. Net, après déduction du précompte immobilier de 15%, le dividende s'élève à €1,59.

La distribution proposée du dividende est conforme à l'article 62 de l'AR du 10 avril 1995 relatif aux sicaf immobilières. Le dividende est notamment plus élevé que le minimum requis de 80% du revenu net. Comme annoncé dans le prospectus d'émission du 23 novembre 1999, la totalité du revenu net est distribué (sauf arrondis).

Le paiement du dividende se fait à partir du 20 avril 2007 aux guichets de la Banque Degroof contre remise du coupon du dividende numéro 7, pour ce qui est des actions aux porteurs.

Nombre de voix pour	3.455.618
Nombre de voix contre:	0
Nombre d'abstentions:	0

L'assemblée générale approuve par conséquent les comptes annuels simples au 31 décembre 2006 et l'affectation proposée du résultat.

4. Le président donne ensuite lecture du rapport annuel du conseil d'administration relatif aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2006 et du rapport du commissaire relatif aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2006.

Le président commente ensuite les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2006, composés du bilan, du compte des résultats et des commentaires.

5. Le président propose à l'assemblée générale de donner décharge par vote séparé aux administrateurs et au commissaire (i.e. monsieur Rik Neckebroek, réviseur d'entreprise et associé de Deloitte Réviseurs d'entreprise, société civile ayant adopté la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée), pour toute responsabilité découlant de l'exercice de leur fonction au cours de l'exercice comptable écoulé.

Nombre de voix pour:	3.455.618
Nombre de voix contre:	0
Nombre d'abstentions:	0

L'assemblée générale donne par conséquent décharge par vote séparé aux administrateurs et au commissaire (i.e. monsieur Rik Neckebroek, réviseur d'entreprise et associé de Deloitte Réviseurs d'entreprise, société civile ayant adopté la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée), pour toute responsabilité découlant de l'exercice de leur fonction au cours de l'exercice comptable écoulé.

6. Le secrétaire constate que les actionnaires présents ou représentés ne désirent pas poser de questions aux administrateurs et au commissaire concernant leur rapport ou les points de l'ordre du jour.

---

La séance est levée à 15h15.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal. Après lecture les membres du bureau et les actionnaires et détenteurs de procurations qui le désiraient ont signé.

Signatures:

Le Président

Le Secrétaire

---

Monsieur Joost Rijnboutt

---

Monsieur Jean-Paul Sols

Le scrutateur

---

Mad. Jacqueline Mouzon